

L'année 2020-2021 comporte une épreuve de rattrapage à l'examen du brevet de technicien supérieur. Cette épreuve est composée de deux interrogations orales :

- **l'une portant sur des connaissances et compétences générales,**
- **l'autre portant sur des connaissances et compétences professionnelles.**

Chacune des interrogations se voit attribuer une note sur 20.

F.A.Q. RELATIVE A L'INTERROGATION ORALE PORTANT SUR DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- **Quelle est la durée de l'épreuve et du temps de préparation ?**

La durée de l'épreuve est de 20 minutes et le temps de préparation est de 20 minutes.

- **En quoi consiste la phase de préparation ?**

Pendant la phase de préparation, le candidat prend connaissance d'une série de questions qu'il devra traiter en lien avec les connaissances et compétences évaluées dans le règlement d'examen au titre des unités à caractère professionnel. Ces questions peuvent être accompagnées de documents mis à la disposition du candidat. La formulation de la série de questions est laissée à l'initiative de l'examineur. Le questionnement peut notamment prendre appui sur l'expérience acquise et les situations d'apprentissage rencontrées par le candidat pendant sa formation.

- **En quoi consiste la phase d'entretien ?**

Pendant la phase d'entretien, le candidat présente oralement le résultat de ses travaux. Cette présentation est suivie d'un échange avec l'examineur qui peut, le cas échéant, élargir le questionnement à d'autres parties du référentiel de compétences.

L'examineur est un professeur d'enseignement professionnel de la spécialité du diplôme préparé par le candidat et exerçant dans un E.P.L.E., un établissement privé sous contrat ou un C.F.A. habilité à pratiquer le contrôle en cours de formation.

F.A.Q. RELATIVE A L'INTERROGATION ORALE PORTANT SUR DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES GENERALES

Le candidat choisit une des épreuves mentionnées ci-après parmi celles existant dans sa spécialité.

1) Culture générale et expression ou français

Quelle est la durée de l'épreuve et du temps de préparation ?

La durée de l'épreuve est de 20 minutes et le temps de préparation est de 20 minutes.

- **En quoi consiste la phase de préparation ?**

L'examineur fournit au candidat deux documents (l'un textuel et l'autre non textuel) en lien avec l'un des deux thèmes au programme de Culture générale et expression de deuxième année, assortis de la consigne suivante : « En quoi ces documents éclairent-ils votre réflexion sur le thème au programme ? »

À titre exceptionnel, pour la session de rattrapage de la session 2021, les candidats se verront proposés deux sujets au choix.

Le candidat pendant la phase de préparation mobilise des compétences et connaissances évaluées dans le règlement d'examen au titre de l'unité en matière de lecture et compréhension, communication et expression, de confrontation de documents, d'analyse et d'argumentation.

- **En quoi consiste la phase d'entretien ?**

À l'issue de sa préparation de 20 minutes, le candidat présente les documents et les confronte pour répondre à la question posée, dans une durée maximale de 10 minutes.

Un entretien, partant du propos du candidat, pour la durée restante, soit au maximum 10 minutes, évalue les compétences de communication et de réflexion.

L'évaluation de l'épreuve est globale et apprécie le degré de maîtrise des compétences suivantes :

- communiquer oralement ;
- apprécier un message ;
- tirer parti des documents lus dans l'année et de la réflexion menée en cours ;
- rendre compte d'une culture acquise en cours de formation.

L'examineur est un professeur de l'enseignement de culture générale et expression exerçant dans un E.P.L.E., un établissement privé sous contrat ou un C.F.A. habilité à pratiquer le contrôle en cours de formation.

2) Cultures de la communication

- **Quelle est la durée de l'épreuve et du temps de préparation ?**

La durée de l'épreuve est de 20 minutes et le temps de préparation est de 20 minutes.

- **En quoi consiste la phase de préparation ?**

L'examineur fournit au candidat deux documents (l'un textuel et l'autre à caractère iconographique). Le texte est en lien avec le programme de Cultures de la communication, et le document iconographique est extrait d'une opération de communication. Ces deux documents sont accompagnés d'une question permettant d'évaluer la compréhension du texte et son intérêt pour l'opération de communication proposée.

- **En quoi consiste la phase d'entretien ?**

À l'issue de sa préparation de 20 minutes, le candidat présente les documents et les confronte pour répondre à la question posée, dans une durée maximale de 10 minutes.

Un entretien, partant du propos du candidat, pour la durée restante, soit au maximum 10 minutes, évalue les compétences de communication, de réflexion et de maîtrise du programme de cultures de la communication.

L'évaluation de l'épreuve est globale et apprécie le degré de maîtrise des compétences suivantes :

- Communiquer oralement ;
- Maîtriser les techniques d'analyse des médias en prenant en compte le contexte historique et sociologique ;
- Faire preuve de curiosité intellectuelle, d'ouverture d'esprit et de recul critique ;
- Maîtriser les connaissances de base dans l'analyse et la production de messages ;
- Faire preuve d'une bonne compréhension de la culture des annonceurs.

L'examineur est un professeur de l'enseignement de cultures de la communication exerçant dans un E.P.L.E., un établissement privé sous contrat ou un C.F.A. habilité à pratiquer le contrôle en cours de formation.

3) Mathématiques

- **Quelle est la durée de l'épreuve et du temps de préparation ?**

La durée de l'épreuve est de 20 minutes et le temps de préparation est de 20 minutes.

- **En quoi consiste la phase de préparation ?**

Pour la préparation, l'examineur soumet au candidat deux questions relatives à deux modules différents du programme de mathématiques de la spécialité de BTS concernée.

Les énoncés des questions posées sont adaptés aux modalités orales de l'épreuve.

L'épreuve vise à évaluer le degré de maîtrise des grandes compétences mathématiques des B.T.S.: chercher, modéliser, raisonner, calculer, communiquer.

- **En quoi consiste la phase d'entretien ?**

Pendant l'interrogation, le candidat dispose d'un tableau. Il expose sa recherche et les résultats partiels ou complets qu'il a obtenus. L'examineur veille à faciliter l'expression du candidat et à lui permettre de mettre en valeur ses compétences. Le candidat peut s'appuyer sur ses notes, prises pendant la préparation.

L'usage des calculatrices électroniques est autorisé, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

L'examineur est un professeur de mathématique exerçant dans un E.P.L.E., un établissement privé sous contrat ou un C.F.A. habilité à pratiquer le contrôle en cours de formation.

4) Physique-chimie ou sciences-physiques

- **Quelle est la durée de l'épreuve et du temps de préparation ?**

La durée de l'épreuve est de 20 minutes et le temps de préparation est de 20 minutes.

- **En quoi consiste la phase de préparation ?**

Le sujet porte sur le programme de physique-chimie de la spécialité concernée. L'épreuve vise à évaluer le niveau de maîtrise des compétences de la démarche scientifique : S'approprier, Analyser, Réaliser, Valider, Communiquer. Le sujet aborde obligatoirement un aspect de la composante expérimentale du programme de physique-chimie de la spécialité.

- **En quoi consiste la phase d'entretien ?**

L'examineur est un professeur de physique-chimie exerçant dans un E.P.L.E., un établissement privé sous contrat ou un C.F.A. habilité à pratiquer le contrôle en cours de formation.

5) Sciences appliquées ou biochimie-physiologie ou chimie-biologie ; sciences-physiques et sciences et technologies des systèmes ; alimentation-nutrition, sciences physiques et chimiques ; connaissance des politiques sociales ou conseil et expertise scientifique et technologique

- **Quelle est la durée de l'épreuve et du temps de préparation ?**

La durée de l'épreuve est de 20 minutes et le temps de préparation est de 20 minutes.

- **En quoi consiste la phase de préparation ?**

L'épreuve poursuit les mêmes objectifs que l'unité certificative et porte sur les mêmes compétences et savoirs associés. Le candidat tire au sort un sujet composé de deux questions indépendantes. Des documents peuvent être mis à la disposition des candidats.

- **En quoi consiste la phase d'entretien ?**

L'épreuve débute par un exposé du candidat d'une durée de 10 minutes maximum, qui traite les deux questions préparées. Cet exposé est suivi d'un entretien d'une durée de 10 minutes maximum.

L'examineur est l'un des membres de la commission d'évaluation précisée dans la définition d'épreuve. L'examineur est un professeur qui enseigne dans la spécialité de B.T.S.concernée exerçant dans un E.P.L.E., un établissement privé sous contrat ou un C.F.A. habilité à pratiquer le contrôle en cours de formation.

6) Langue vivante étrangère

L'épreuve est organisée dans la langue choisie par le candidat s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent.

- **Quelle est la durée de l'épreuve et du temps de préparation ?**

La durée de l'épreuve est de 10 minutes et le temps de préparation est de 10 minutes.

- **En quoi consiste la phase de préparation ?**

Épreuve sur la base d'un court texte, fourni par l'examineur, dans la langue choisie par le candidat, accompagné ou non d'une iconographie. Un document audio ou vidéo est exclu pour faciliter la mise en œuvre.

Le candidat consacre 10 minutes à la préparation de son intervention.

- **En quoi consiste la phase d'entretien ?**

Pendant l'entretien d'une durée 10 minutes, le candidat restitue le document dans la langue choisie. Les échanges se poursuivent ensuite avec l'examineur en prenant appui sur la restitution et en élargissant à des questions plus générales.

L'examineur est un professeur de langue vivante exerçant dans un E.P.L.E., un établissement privé sous contrat ou un C.F.A. habilité à pratiquer le contrôle en cours de formation